



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises pour examen et décision :  
statistiques démographiques

## Exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison internationale

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui a été élaboré conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et aux pratiques établies, porte sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et sur les résultats de l'enquête menée par la Division de statistique à cet égard. Il couvre également la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales. La Commission de statistique est invitée à prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du Programme mondial, à exhorter les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires, et à faire sienne la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison internationale et régionale. Le rapport se conclut avec les mesures à prendre par la Commission de statistique.

---

\* [E/CN.3/2020/1](#).



## I. Introduction

1. Par sa résolution [2015/10](#), le Conseil économique et social a lancé le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. Dans sa résolution, il a prié instamment les États Membres de procéder au moins à un recensement dans le cadre du Programme, qui couvre la période 2015-2024, en tenant compte des recommandations internationales et régionales en la matière et en s'attachant tout spécialement à le programmer suffisamment à l'avance, à limiter les coûts, à couvrir l'ensemble de la population ainsi qu'à diffuser les résultats en temps utile et à les rendre aisément accessibles aux acteurs nationaux, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales concernées, pour éclairer les décisions et faciliter la bonne application des plans et programmes de développement.
2. Dans la même résolution, il a également prié le Secrétaire général d'élaborer des normes, méthodes et directives statistiques internationales pour faciliter les activités du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), d'assurer la coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États Membres dans la mise en œuvre du Programme, d'assurer le suivi de la mise en œuvre et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique.
3. Par la suite, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a entrepris l'élaboration du cadre méthodologique des recensements de la population et des logements du cycle 2020, qui couvre la période 2015-2024. Ce cadre reposait sur la version révisée de l'ouvrage intitulé *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, publiée en 2015<sup>1</sup>. Il était accompagné d'une série de manuels sur l'organisation des recensements de la population et des logements<sup>2</sup>, sur l'utilisation des technologies modernes pour la collecte des données de recensement de la population et des logements<sup>3</sup> et sur l'utilisation des recensements pour la mesure des migrations internationales<sup>4</sup>. Les travaux concernant la production de l'ouvrage intitulé *Handbook on Population and Housing Census Editing*, qui traite également de l'édition en temps réel, ont également été menés à bien<sup>5</sup>.
4. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* et la deuxième révision du *Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements* ont été traduites en français, ce qui a permis de mettre au point des ateliers de formation pour les pays francophones.

---

<sup>1</sup> *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Revision 3* (publication des Nations Unies, n° de vente E.15.XVII.10).

<sup>2</sup> *Handbook on the Management of Population and Housing Censuses, Revision 2* (New York, 2017). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series\\_F83Rev2en.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series_F83Rev2en.pdf).

<sup>3</sup> *Guidelines on the Use of Electronic Data Collection Technologies in Population and Housing Censuses* (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/handbooks/data-collection-census-201901.pdf>.

<sup>4</sup> *Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses* (New York, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/international-migration/2017-draft-E.pdf>.

<sup>5</sup> *Handbook on Population and Housing Census Editing, Revision 2* (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2019/newyork-egm-census/handbook-draft.pdf>.

5. La Division a mis au point et lancé un cours d'apprentissage en ligne sur les recensements de la population et des logements<sup>6</sup> et un référentiel des thèmes et questions des recensements de 2010 et 2020<sup>7</sup>.

## II. Rapport sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020

6. Dans sa résolution 2015/10, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de suivre l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique. Par la suite, la Division a élaboré une brève enquête, composée de 11 questions, qui a été envoyée à tous les organismes nationaux de statistique<sup>8</sup> et dont les résultats détaillés sont présentés dans un document de travail<sup>9</sup>.

7. Au moment de la publication du présent rapport, la Division avait reçu des réponses de 158 pays ou zones. Les résultats montrent que la plupart des pays (71 %) ont procédé ou prévoient de procéder à un recensement traditionnel à l'occasion du cycle de recensements de 2020, méthode qui consiste à demander à chaque ménage de fournir les informations qui lui sont demandées. Une minorité (environ 28 %) avait utilisé ou utiliserait des registres, et avait produit ou produirait des statistiques de recensement portant sur de petites aires en se servant de registres uniquement (10 %), ou en procédant à un dénombrement complet sur le terrain (13 %) ou à des enquêtes par sondage (5 %) pour compléter les registres.

8. En ce qui concerne les méthodes de collecte de données retenues pour le cycle de recensement de 2020, les résultats de l'enquête de la Division ont montré qu'une grande majorité de pays s'étaient servi ou prévoyaient de se servir de plusieurs méthodes. Les principales méthodes de collecte de données sont : l'entretien en face à face de type crayon-papier (PAPI) ; l'entretien au moyen d'une tablette ou d'un dispositif électronique portable (entretien individuel assisté par ordinateur, CAPI) ; l'entretien téléphonique assisté par ordinateur (CATI), méthode qui est plus souvent utilisée pour le suivi concernant les valeurs manquantes ou l'absence de réponse que pour la collecte initiale des données. Dans les cycles de recensement précédents, l'autodénombrement se faisait essentiellement sur papier (PASI), mais dans le cycle 2020, un grand nombre de pays se tourneront vers des autoentretiens assistés par ordinateur (CAWI) qui feront appel à un questionnaire électronique mis à la disposition des recensés au moyen d'une application Internet<sup>10</sup>.

9. L'enquête de la Division comportait une question sur les méthodes de dénombrement que les pays utiliseraient lors du cycle de recensements de 2020. La plupart des pays qui optent pour une forme de dénombrement sur le terrain (c'est-à-dire un recensement traditionnel, un recensement combinant soit des registres et un dénombrement complet sur le terrain, soit des registres et des enquêtes par sondage, ou un recensement permanent) ont l'intention de se servir ou se sont déjà servis d'une

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://360.articulate.com/review/content/cdd741ee-88c2-4b1a-939f-47cc7b9c224c/review>.

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/sconcerns/migration/census/index.html#/home>.

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/y4es2mo7>.

<sup>9</sup> Le document de travail devrait être disponible à la mi-janvier 2020.

<sup>10</sup> Pour plus d'informations, voir *Guidelines on the Use of Electronic Data Collection Technologies in Population and Housing Censuses*, par. B4 à B18.

combinaison de méthodes de dénombrement. Les entretiens en face en face au moyen d'appareils portables (CAPI) était de loin la méthode de dénombrement la plus fréquente (72 %), suivi des entretiens de type PAPI (43 %) et CAWI (35 %).

10. Étant donné que les recensements de la population et des logements exigent beaucoup de travail et de ressources, il importe de cerner les principaux problèmes et obstacles auxquels les agents recenseurs feront face au cours du cycle 2020. Les personnes ayant répondu à l'enquête de la Division ont fait état de trois grands problèmes qui se posaient à mi-parcours du cycle : la mise en œuvre de nouvelles technologies (75 %), l'amélioration de la couverture et de la qualité des données (75 %) et le manque de ressources financières (72 %).

11. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer si l'objectif du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 sera atteint en 2024, à savoir que chaque pays procède au moins à un recensement de la population et des logements ou produise au moins une fois des statistiques de recensement pour de petites aires pendant la période 2015-2024. Dans la pratique, 32 pays ayant répondu à l'enquête de la Division ont déjà reporté le recensement (environ 20 % des pays ayant répondu), la plupart faute d'argent. Par ailleurs, un certain nombre de pays sont en proie à des troubles et à des conflits internes, ce qui ne manquera pas d'entraver l'exécution du Programme.

12. La majorité des pays qui procéderont à un recensement de la population et des logements utiliseront la méthode traditionnelle, qui consiste à s'adresser à tous les ménages du pays pour qu'ils fournissent les informations qui leur sont demandées. On constate néanmoins que le nombre de pays qui recourent à des registres (registres seulement ou registres complétés par un dénombrement exhaustif ou une enquête sur le terrain) est en augmentation. Il est également évident que les pays recourent de plus en plus à des technologies modernes, et en combinent souvent au moins deux afin d'obtenir une couverture complète et de garantir l'actualité des statistiques et la production de statistiques de recensement qui répondent aux attentes et à la demande.

13. La principale difficulté consiste à développer en parallèle plusieurs applications tenant à l'utilisation de différentes méthodes de dénombrement. Dans le cas d'un autodénombrement par Internet combiné à l'utilisation de tablettes pour les entretiens en face à face, il faut mettre au point des stratégies et des méthodes de planification distinctes de manière simultanée, tenir compte des différentes connaissances et compétences à mobiliser, tester les deux solutions de manière approfondie, mettre au point des procédures rigoureuses pour éviter la duplication des informations et harmoniser les relevés. La situation peut encore devenir plus complexe si un pays envisage de se servir de plus de deux méthodes, par exemple en ajoutant des entretiens en face à face avec un questionnaire papier dans les régions éloignées dépourvues d'infrastructures, puisqu'il faut alors prévoir des procédures propres à minimiser les problèmes éventuels de comparabilité et de qualité des données, comme les problèmes tenant à l'effet de mode opératoire<sup>11</sup>.

14. Le recours à des technologies modernes accroît sensiblement l'efficacité et l'actualité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques de recensement, mais exige aussi de consacrer beaucoup d'efforts à la planification, à la mise au point, aux tests et à la mise en œuvre. En outre, comme l'ont souligné 75 % des personnes ayant répondu à l'enquête de la Division, l'utilisation des nouvelles

---

<sup>11</sup> Ibid., chap. E.

technologies est considérée comme une question présentant un niveau de difficulté important ou modéré.

15. Les résultats obtenus à mi-parcours du cycle de recensements de 2020 montrent bien qu'il faut que tous les États Membres se mobilisent pleinement en faveur des activités de recensement de la population et des logements, redoublent d'efforts pour mobiliser des ressources afin que les agents recenseurs puissent faire un bon usage des nouvelles technologies et des nouvelles méthodes et appliquent les normes et les recommandations internationales.

### **III. Méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales**

16. Il est demandé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes et la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales qu'il soit procédé à la collecte d'indicateurs harmonisés pour les villes et les zones urbaines et rurales afin de faciliter des comparaisons internationales homogènes entre les pays. Toutefois, il n'existe pas de méthode harmonisée élaborée et convenue au niveau international qui servirait à délimiter ces zones. Les définitions nationales varient considérablement<sup>12</sup>, ce qui entrave les comparaisons internationales. Six organisations internationales (l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Banque mondiale) ont donc collaboré étroitement à l'élaboration d'une méthode harmonisée propre à faciliter les comparaisons statistiques internationales. Dans sa décision 49/112, adoptée à sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique a salué ces travaux, qui visent à compléter les définitions nationales et non à les remplacer.

17. Cette méthode harmonisée est appelée « degré d'urbanisation ». Au niveau 1 de cette classification hiérarchique, il y a trois classes : les grandes villes, les villes et les zones semi-denses, et les zones rurales. La méthode consiste à délimiter de façon cohérente ces classes à l'échelle mondiale en fonction de la taille de la population et des seuils de densité et repose sur une grille de densité avec des carreaux de 1 km<sup>2</sup>. L'utilisation d'une grille de densité aide à régler les problèmes qui se posent lorsque les seuils relatifs à la taille et à la densité de la population sont appliqués à des unités spatiales de formes et de tailles différentes. Cette méthode a deux extensions. La première est appelée « degré d'urbanisation de niveau 2 ». Elle établit une distinction entre les villes et les zones semi-denses et divise les zones rurales en villages, en zones rurales à habitat dispersé et en zones en grande partie inhabitées. Le degré d'urbanisation de niveau 2 offre également la possibilité d'ajouter d'autres dimensions rurales importantes (utilisation des terres et éloignement) à des fins d'analyse. La deuxième extension crée une zone de déplacement autour de chaque ville. La combinaison d'une ville et de sa zone de navettage est appelée « zone urbaine fonctionnelle » ou « zone métropolitaine ». Elle englobe le marché du travail de la ville et peut être utilisée à des fins de planification et d'analyse.

---

<sup>12</sup> *Annuaire démographique 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : B.19.XIII.1 H), p. 126.

18. Comme suite à la décision 50/118, adoptée par la Commission de statistique à sa cinquantième session, un document d'information sur la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales aux fins de comparaison internationale est consacré à la méthode harmonisée susmentionnée et à l'évaluation de son applicabilité. Le document comprend également un résumé des vastes consultations qui sous-tendent ce travail. ONU-Habitat a organisé sept ateliers régionaux à l'intention de participants de 86 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique. Vingt autres pays ont été consultés individuellement ou ont participé à un projet pilote. La Division a mené une enquête dans 20 pays en 2017 et organisé une réunion d'experts en 2019. Ce travail tombe à point nommé, étant donné que les organismes nationaux de statistique peuvent se servir des données du cycle de recensements de 2020 pour créer une grille de densité, qui est un élément central de la méthode harmonisée. Les six organisations internationales mentionnées au paragraphe 16 publieront un rapport technique au second semestre de 2020, dans lequel ils expliqueront les modalités d'application de la méthode.

#### **IV. Mesures à prendre par la Commission de statistique**

19. La Commission de statistique est invitée :

a) à prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ;

b) à exhorter les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires dans le cadre du cycle de recensements de la population et des logements de 2020 (2015-2024) ;

c) à faire siéner la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison statistique aux niveaux international et régional ;

d) à demander à la Division et à ses partenaires de continuer à tester et à suivre l'application de cette méthode et à lui faire rapport à une session ultérieure.

---